



## Le développement durable dans notre quotidien

Depuis son arrivée, il y a un peu plus d'un an et demi, la municipalité a engagé des travaux et a encouragé des actions en faveur du développement durable. Comme en témoigne la liste (non exhaustive) présente dans ce dossier, cette détermination se poursuit en 2016 avec «L'année verte», un programme conséquent qui, bien évidemment, se poursuivra lors des années à venir. ■■■







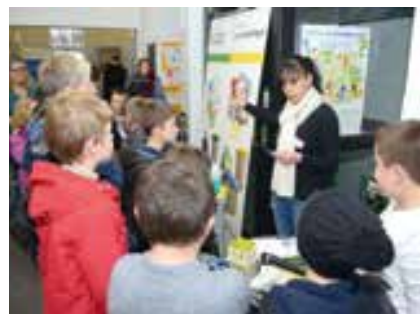
## Le contexte

Cette année, la 21<sup>e</sup> Conférence des Parties (d'où le nom COP21) s'est tenue du 30 novembre au 11 décembre, au Bourget, en Seine Saint-Denis et a réuni 195 pays qui devaient décider de mesures à mettre en place et à appliquer afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et limiter le réchauffement climatique à seulement 2°C, voir 1,5 °C au cours de notre siècle. La Ville de Saint-Dié-des-Vosges a, pour rappel, relayé cet événement les 27 et 28 novembre derniers en proposant avec de nombreux partenaires (Pays de la Déodatie, ERDF, GRDF, Chambre d'Agriculture des Vosges, associations, etc.) des animations et des conférences sur les enjeux du climat. ■■■

## Agir à notre niveau

A la suite du projet Agenda 21 qui n'a pas été mené à terme par la précédente équipe municipale, le maire David Valence et son équipe ont souhaité, depuis leur élection, poser des bases sereines pour établir un diagnostic fiable des enjeux et des potentiels de la Ville en matière de développement durable. En conséquence, la municipalité, en collaboration avec un cabinet spécialisé, s'est dotée au printemps dernier d'un plan d'actions opérationnelles «territoire durable» qui couvre la période 2015-2020. La mise en œuvre d'une démarche de développement durable par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges est un processus complexe qui engage agents et habitants. Il s'agit d'opérer une véritable synergie entre des projets et des programmes transverses, menés avec des interlocuteurs impliqués dans les services de la Ville, dans les autres collectivités (intercommunalité, Pays de la Déodatie, Région, Département...), et avec l'ensemble de la société (habitants et associations). De nouveaux partenariats sont menés, comme

récemment avec l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Nancy et prochainement avec un lycée agricole. Si on veut aujourd'hui consommer moins d'énergie, réduire la production de gaz à effet de serre, il faut agir sur l'habitat (bâtiments privés ou publics), sur la mobilité et sur la dépendance énergétique de notre territoire. *«Nous importons la quasi-totalité de l'énergie que nous consommons»* a souligné le Maire. *«Mais ce n'est pas une fatalité. Prenons par exemple la commune de La Bresse qui est productrice nette d'énergie électrique car elle a eu la sagesse d'acheter des turbines installées sur des cours d'eau, qui, autrefois, servaient à alimenter les usines en électricité»*. Pour répondre à ces enjeux, quatre qualités sont nécessaires : l'imagination (trouver les énergies là où on ne pensait pas forcément les trouver), la détermination (pour que ce que nous ferons en 2016 continuent à porter ses fruits les années suivantes), la mobilisation (de la part des élus, du personnel, des habitants) et l'évaluation (mesurer les efforts réalisés). ■■■



## Le programme de l'année verte voulue par la municipalité se décline en quatre objectifs :

### 1 - Rendre plus sensible la présence de la nature en Ville afin d'améliorer la qualité et le cadre de vie

- Ancrer la Ville dans son milieu naturel et sa géographie
- Préserver et développer les espaces de nature en quantité et en qualité
- Promouvoir une culture et une gouvernance de la nature en Ville
- Créer un nouveau parc sur la rive gauche (anciennement terrain de la piscine municipale) qui soit exemplaire pour la préservation de la biodiversité et une vitrine de la biodiversité
- Redonner sa place à l'arbre en ville au travers d'une Charte de l'arbre, un arboretum urbain, une politique volontariste de plantation d'arbres, un traitement qualitatif des entrées de Ville, une généralisation des plantes vivaces, des plantes mellifères et du paillage
- Accompagner le programme d'un jardin potager (chantier d'insertion) à Saint-Roch et d'un verger solidaire à l'Orme
- Poursuivre et amplifier le dispositif «J'adopte une ruche»
  - Deux ruches déjà parrainées : acquisition par la suite de huit nouvelles ruches
  - Développer de nouveaux partenariats avec les écoles de la Ville
- Reconsidérer le végétal en milieu urbain avec des plantes moins gourmandes en eau (vivaces)



### 2 - Faire de la Ville, un espace préoccupé par la santé des habitants

- Faire de la santé en Ville une priorité pour Saint-Dié-des-Vosges
- Replacer la mobilité et les modes de déplacements au cœur de nos préoccupations
- Œuvrer pour garantir des équipements respectueux de l'individu et de l'environnement
- Intégrer la santé dans les politiques conduites pour la Ville de Saint-Dié-des-Vosges
- L'alimentation, un levier pour la santé dans les politiques conduites pour Saint-Dié-des-Vosges
  - Rédiger un nouveau cahier des charges, base des futures négociations pour formaliser la prochaine délégation de service public (DSP)
  - Introduire des produits issus des filières en circuits courts
  - Privilégier des aliments de qualité pour les repas servis aux enfants à la Maison de l'Enfance Française-Dolto
- Appréhender la mobilité et les déplacements comme de nouveaux services à la population
  - Lancement dès 2016, d'un Plan global de déplacement
  - Création d'une aire de covoiturage
  - Reprise des négociations avec la SNCF pour permettre le projet d'aménagement de la gare en pôle multimodal
- Des bâtiments et un espace public plus respectueux de la santé de l'individu et de la qualité de l'environnement :
  - Au niveau des bâtiments communaux*
    - Effectuer des mesures de surveillance de la qualité de l'air intérieur
    - Un programme de travaux de rénovation dans les écoles
    - Développer l'usage de produits de nettoyage chimiquement peu agressifs
    - Une réflexion approfondie sur les produits d'hygiène utilisés pour les enfants
  - Concernant l'espace public*
    - Diminution progressive et raisonnée de l'usage des herbicides associée à la généralisation de méthodes alternatives
    - Mise en œuvre d'une stratégie, globale et progressive, destinée à tendre vers une démarche «Zéro phyto»
    - Création d'une aire de lavage destinée à l'entretien des véhicules de la Ville



**Retrouvez l'ensemble des informations sur [www.saint-die.eu](http://www.saint-die.eu) et chaque mois, dans le magazine municipal de la Ville, une page dédiée à l'Année verte.**

### 3 - Améliorer l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables

**Appréhender et agir en faveur de la transition énergétique en travaillant sur le triptyque : efficacité énergétique, sobriété énergétique et énergies renouvelables.**

- Une efficacité énergétique au service de l'économie d'énergie
  - Renégociation de l'accord cadre de fourniture du courant électrique entre la ville et EDF
  - Redimensionnement des compteurs électriques des bâtiments communaux.
  - Extinction nocturne, entre 1 h à 5 h du matin, de l'éclairage public à l'exception du centre-ville, des entrées de ville et des quartiers politique de la Ville
  - Engagement d'un programme de réduction des consommations d'éclairage public (CREM)
  - Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux par le remplacement des éclairages éneergivores
  - Remplacement progressif des illuminations de Noël éneergivores
  - Amplifier la réalisation de diagnostic de performance énergétique (DPE) des bâtiments communaux

- Pour une plus grande sobriété énergétique des bâtiments communaux
  - Généraliser l'installation d'outils intelligents (des compteurs énergétiques E-wattch) dans les bâtiments communaux
  - Amplifier la récupération des Certificats d'économies d'énergies (CEE)
  - Rédiger un guide de l'achat public durable par le Service de la Commande Publique
- Les conditions du déploiement des énergies renouvelables sur la ville
  - Chauffage biomasse et depuis cet été, des panneaux photovoltaïques sont en fonction sur la toiture du bâtiment des tennis couverts.
  - Des conventions de partenariats entre la Ville de Saint-Dié-des-Vosges et de grands fournisseurs d'énergies comme ERDF et GRDF
  - Une étude du potentiel éolien sur la Ville
  - Une étude du potentiel hydroélectrique sur le site de la Vanne de Pierre
  - Étudier la vétusté de l'ensemble du parc automobile municipal pour optimiser le type et l'usage des véhicules
  - Étudier la possibilité d'implanter des infrastructures de recharge en Ville (électrique et GNV)



### 4 - Mobiliser l'ensemble de la population avec une communication optimale

**Rassembler autour des projets de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, par :**

- La sensibilisation et la participation du plus grand nombre, pour une meilleure connaissance des enjeux
- La définition d'un programme d'animations spécifiques à destination du public scolaire
- Un devoir d'exemplarité, qui repose en premier lieu sur le choix de notre collectivité de s'impliquer dans cette démarche sur le long terme
- Rassembler les Déodatien(ne)s autour des enjeux du développement durable
  - Diffuser les enjeux du développement durable auprès des Déodatien(ne)s, par la création d'un plan de communication dédié
  - Concevoir un cycle de conférences sur le thème du développement durable

- Accompagner les événements locaux en faveur du développement durable
- Sensibiliser et faire respecter les éco-gestes au sein des bâtiments communaux en location
- Définir un programme d'animations pédagogiques à destination du public scolaire dans le cadre des NAP et du temps périscolaire
- Mobiliser les agents de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges pour une collectivité qui s'engage
  - Création d'un livret d'accueil de l'agent
  - Le déploiement d'une communication interne pour sensibiliser au quotidien les agents sur les éco-gestes
  - Des formations «développement durable» à destination des agents de la ville
  - Intensifier les pistes d'économie de fonctionnement en adéquation avec les objectifs du développement durable



#### TRAIT D'HUMOUR (BY LAURENT CAGNIAT)





## Les pouvoirs de la nature

Développer la présence de la nature en ville est l'un des volets du programme ambitieux mené par la municipalité en 2016 et baptisé «L'année verte». Des ruches à la plantation d'arbres, des fleurs à la création de parcours pédagogiques, le vert passe à l'attaque.

### Des arbres en veux-tu en voilà



On connaît le tilleul de la cathédrale et son gros millier de petits frères plantés ici et là, on cerne facilement les charmes le long de la rue Thiers ou les érables qui entourent squares et parkings. S'ils représentent plus de la moitié des plantations, tilleuls, charmes et érables ne sont cependant que quelques-uns des 50 genres d'arbres répertoriés dans une cité qui affiche gaillardement un patrimoine arboré de 3 621 sujets, que la Ville veut conserver et protéger. Et c'est un minimum. Car à partir de cette Année verte et selon un programme prolongé sur plusieurs exercices (2017, 2018...), il est prévu de renforcer la présence de ces végétaux, notamment sur les entrées de ville, route de Raon, route d'Epinal, avenue Jean-Prouvé, mais aussi quai de la Résistance, route d'Herbaville, avenue de l'Égalité, ronds-points... Des arbres qui seront scrupuleusement choisis : rustiques (résister à de très basses températures), faciles d'entretien (peu gourmands en eau et ne nécessitant pas de taille régulière), peu allergènes, représentatifs du massif, très riches visuellement et, tant qu'à faire, agréables à sentir... Et pour les grandes opérations de taille, la Ville pourra s'appuyer sur ses deux grimpeurs-élagueurs et un troisième devrait être formé. Ces plantations supplémentaires ne serviront pas qu'à faire joli. Planté en milieu urbain, l'arbre réduit la consommation énergétique pour l'air climatisé, protège la population contre les rayons ultraviolets, intercepte l'eau de pluie et donc contribue à diminuer le volume d'eau traité dans les stations d'épuration, affiche un effet brise-vents, absorbe des polluants atmosphériques dont l'ozone, le dioxyde de soufre et le gaz carbonique, modère le bruit... Un arboretum urbain pourrait faire l'objet d'un parcours thématique tandis qu'on envisage un circuit pédagogique autour des arbres remarquables, répertoriés ou non.

### Au chevet du tilleul de la cathédrale

Il aurait été planté aux alentours de 1350, alors son état de santé n'est pas forcément au top... Pour autant, le tilleul à petites feuilles de la cathédrale ne s'en sort pas trop mal lorsque l'on sait qu'on le disait condamné en 1900 puis en 1917 ! Mais en vrai monument historique vivant, le tilleul a survécu, échappant même aux ravages de la Deuxième Guerre mondiale. Depuis, il force l'admiration des Déodatien et des touristes qui n'hésitent pas à le photographier. Il attire aussi, et c'est moins bon pour lui, une certaine jeunesse qui laisse bien des traces de son passage... Alors ce symbole devrait être protégé, encerclé pour qu'on ne puisse plus lui grimper dessus...



### Un deuxième parc sur l'ex-piscine

L'idée d'un parc aménagé sur le terrain de l'ancienne piscine est actée. On sait qu'il devra être exemplaire pour la préservation de la biodiversité, dont il sera une vitrine. Les études sont en cours mais les grandes lignes sont déjà dessinées : le parc devra être naturel et vert afin de rompre avec la minéralité de la ville. Il devra s'intégrer dans l'espace étudiant de la rue d'Hellieule tout en offrant un prolongement avec le parc Jean-Mansuy, de l'autre côté de la Meurthe. A terme - le projet se montera en plusieurs phases - une passerelle pourrait relier les deux rives.

### Dix ruches sinon rien

En lien avec le dispositif «J'adopte une ruche» initié par le Pays de la Déodatie, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges a installé au printemps deux ruches sur la terrasse de la Tour de la Liberté. Une initiative aux vertus écologiques - on sait le rôle prépondérant des abeilles pour l'équilibre de l'écosystème - autant que pédagogiques... qui va être étendue cette année puisque la municipalité s'est engagée à installer huit autres ruches. Leur implantation reste à définir mais les pistes de réflexion sont nombreuses : parcs de l'évêché et de la médiathèque...

### Adapter le végétal

Le fleurissement, c'est beau, évidemment. Mais ça a un coût pour les finances publiques, aussi. Surtout lorsque les végétaux choisis sont gourmands en eau, par exemple, ou que leur aménagement demande du temps et de la réflexion. Alors en 2016, ce sera plantes vivaces et plantes mellifères généralisées ! Un p'tit côté prairie déjà expérimenté en 2015, au parc Jean-Mansuy notamment, qui devrait s'étendre dans la cité.

Une éclosion de couleurs et de senteurs «naturelle», sans grosse intervention humaine et un vrai terrain de jeu pour les insectes : le plan de fleurissement devra être adapté aux implantations des ruches.

## L'art et l'énergie de faire des économies

«Penser global, agir local» : plus qu'un défi, une devise. Dans le cadre de L'Année verte, l'efficacité énergétique, enjeu environnemental planétaire, trouve une résonance à l'échelle déodatienne.

Efficacité, sobriété, propreté : ce triptyque énergétique sous-tend chaque décision municipale. Sortir du fossile par le renouvelable est une réflexion quotidienne et les bienfaits attendus sont à la fois économiques et écologiques : alléger la facture énergétique et réduire l'émission du gaz à effet de serre. L'Année verte doit être le point de départ d'une réflexion initiant un changement de méthode et un changement de mentalité. Les économies d'énergie vont toucher autant la collectivité que le quotidien des habitants dans le souci permanent de préserver la continuité écologique.

### • Sous contrôle

Des petits boîtiers, étudiant la consommation des fluides, sont installés sur plusieurs bâtiments communaux. Maîtriser la consommation d'énergie, c'est éviter les pertes, y compris financières. Cinq bâtiments sont déjà équipés ; la deuxième tranche concerne onze bâtiments (La Nef, KAFÉ/MPES, Palais Omnisports Joseph-Claudet, Musée, Médiathèque...) pour un investissement de 60 000 €.

### • C'est du propre !

Le potentiel des vents, la force hydraulique... La Municipalité étudie l'efficacité de ces dispositifs énergétiques propres. L'hydroélectricité, par exemple, a de nombreux atouts : renouvelable, non polluante et très compétitive par rapport aux autres sources d'énergie verte. Autre projet : l'installation de bornes de recharge électrique et gaz pour les véhicules.

### • Rouler propre

Le parc automobile communal comporte une centaine de véhicules – voitures, camions, tracteurs... – dont certains prennent de l'âge et commencent à coûter en entretien et en carburant. La Ville étudie le renouvellement progressif du parc par des véhicules à énergie propre (gaz ou électricité). Là encore un investissement financier qui devrait être amorti par les économies quotidiennes.



## Extinction nocturne

### Que la lumière soit... un peu moins !

Jusqu'à fin mai et à titre expérimental, l'éclairage public est coupé de 1 h à 5 h du matin sur la ville, à l'exception du centre, des entrées, des quartiers politiques de la ville (Saint-Roch/l'Orme et Kellermann), d'une partie de Marzelay, des abords de l'hôpital et des maisons de retraite. Ces extinctions répondent à une logique écologique et économique : une réduction de 24 000 € de la facture annuelle est attendue si le dispositif est validé, sans altérer l'attractivité du centre-ville, la sécurité des habitants et la circulation. Cette extinction est l'une des composantes du régime imposé à l'éclairage public. Le CREM (Conception Réalisation Exploitation Maintenance) signé avec une filiale de GDF Suez doit aboutir à d'autres économies via le remplacement des luminaires par des leds, la maîtrise de l'éclairage des bâtiments municipaux ou la baisse d'intensité de la luminosité dans certains secteurs.



### • Ça existe déjà

Opérationnelle depuis 2011, la chaufferie biomasse permet de chauffer des logements, des écoles mais aussi le Palais Omnisports, La Nef, le complexe aquatique, le bowling, l'hôpital, le Gymnase Madeleine-et-Léo-Lagrange, l'internat et le lycée Jules-Ferry, le musée, la bibliothèque... Une partie de la toiture des courts de tennis est recouverte de 32 panneaux photovoltaïques pour une économie annoncée de 7 000 € /an sur une dépense annuelle de 40 000 €.

### • Ecogestes collectifs

Des habitudes quotidiennes naissent aussi les économies. Les services municipaux sont sensibilisés aux ecogestes. Tandis que des thermostats équipent chaque radiateur et que le tri sélectif s'intensifie, 111 photocopieurs et imprimantes sont par défaut programmés noir et blanc et recto-verso.

## L'air en question

L'Observatoire de la qualité de l'air intérieur a mené une étude dans les écoles Georges-Darmon et Eugénie-et-Jules-Ferry courant 2015. Son résultat a été présenté par Marc Frison-Roche, adjoint à l'Ecologie et au Développement durable, lors du conseil municipal de février. Si le niveau des polluants classés prioritaires est, dans les deux établissements, nettement inférieur aux valeurs d'alerte, l'indice de confinement de l'air a présenté des valeurs élevées de CO2 dans deux classes de Georges-Darmon. Il a été préconisé d'y procéder à une ventilation régulière.



## Biodiversité : un programme qui tend à l'équilibre

Le printemps arrive et avec lui les petites fleurs, les bourgeons, les insectes... Un monde à la fois nouveau et si joliment habituel est en train de s'installer. Un monde parfois invisible, mais aussi tellement fragile dans son équilibre. Préserver la biodiversité est l'un des objectifs de l'Année verte.

### J'adopte une ruche : un programme bourdonnant !



La biodiversité est la diversité de tous les organismes vivants : les animaux, les plantes, les champignons et les micro-organismes. L'abeille en est un élément capital, elle qui participe à près de 80 % de la pollinisation des espèces végétales, à l'évolution et à la reproduction des plantes. Sauf qu'en vingt ans, la France a perdu 20 % de ses abeilles. C'est dire l'importance du dispositif «J'adopte une ruche» mis en place par le Pays de la Déodaté. L'an dernier, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges avait installé deux ruches en haut de la Tour de la Liberté et confié leur gestion et l'animation pédagogique à Jean-Louis Perrotey, apiculteur local. Après deux mois de «travail» seulement, les butineuses avaient livré 17 kg d'un miel savoureux. Pour 2016, huit autres ruches seront achetées, placées dans le parc de la Médiathèque Victor-Hugo et dans le quartier de Gratin.

D'autres ruches seront installées ; leur nombre dépendra de la mobilisation des parrains : pour un investissement de 5 € (minimum !), un pot de miel (minimum !) est offert. L'assurance de profiter d'un produit de qualité tout en contribuant à la préservation de la biodiversité.

### La biodiversité, c'est aussi...

- la diversification du patrimoine arboré : implantation de nouvelles essences pour protéger les arbres d'attaques massives, en privilégiant les «arbres autochtones», sapins, chênes, érables, pommiers rustiques... ; reboisement des entrées de ville,

- un arboretum urbain : un circuit permettant de découvrir les arbres remarquables de la cité,

- la création d'un parc sur le site de l'ancienne piscine, avec du relief, de l'eau, des végétaux... Un lieu qui sera le plus naturel possible,

- un potager solidaire à Saint-Roch : encadrés par une association d'insertion, les jardiniers volontaires œuvreront sur la même parcelle et se partageront la récolte,

- un verger solidaire et des jardins familiaux trouveront leur place dans le quartier de l'Orme,

- un plan de fleurissement qui laissera la part belle aux mellifères et aux vivaces. Les massifs seront paillés et donc moins gourmands en eau,

- la protection de la faune et de la flore des rives de la Meurthe passe évidemment par des gestes écocitoyens mais aussi par un «fauchage alternatif à la tonte» : on laisse les herbes arriver à maturité avant de les couper. Ainsi, les plantes auront le temps de germer et assureront la survie des insectes.

### Bulletin de participation à l'opération "J'adopte une ruche en Déodaté" 2016

Nom :

Prénom :

Numéro de téléphone :

Adresse mail (obligatoire) :

Commune d'adoption :

Je m'engage à participer à l'opération et parraine une ruche à hauteur de

5 €

10 €

15 €

ou plus

*inscrire le montant ou cochez la pastille de votre choix*

Signature du parrain

Bulletin à détacher, à restituer à la mairie hôte du rucher. Si paiement par chèque, mettre à l'ordre de l'association «J'adopte une ruche à Saint-Dié-des-Vosges».

### N'oubliez pas que...

- la mauvaise herbe qui pousse sur les trottoirs, c'est comme la neige : c'est d'abord aux riverains de s'en occuper...
- les déjections canines ne sont pas un engrais naturel. Les seules espèces qu'elles font pousser, ce sont les mauvaises herbes !
- ce qui est détruit ne repousse pas : une lapalissade à l'attention des p'tits malins (ou pas) qui s'amuse à piétiner ou arracher les plantations !

